

MCCC - Licence 1ère année - SEA MIP - Tremplin 2024-2025 (votées CG et CFVU)

Description UE						Module					MCC													
Obligatoire / Facultatif	Sem.	Nom	Responsable	ECTS	CNU	Nom (code)	Description		Présentiel Etudiant	Mutualisations	CC ou CT	Session 1					Session 2					Report		
							Epreuve	Durée				Coeff (Epreuves)	Calcul note (Matières)	Coeff (Matière)	Calcul note (UE)	Epreuve	Durée	Coeff (Epreuves)	Calcul note (Matières)	Coeff (Matière)	Calcul note			
O	1	UE Disciplinaire et Orientation S11C072U	R. Antony	0	25	Mathématiques S11C012E	TD	66	66	Tremplin CMP	CC	Interro I		1	Ma=(I+E*2)/3	5	UEDO = (5*Ma+5*Ph+4*In+2*PO+2*EE)/18	Pas de session 2 pour l'UEDO car elle ne rapporte pas de crédit						
												Examen E	1h	2										
						Physique S11C022E	TD	66	66	Tremplin CMP	CC	Interro I		1	Ph=(I+E*2)/3	5								
												Examen E	1h	2										
						Informatique S11C032E	TD	25,5	49,5		CC	Examen E	1h	2	In=(TP+E*2)/3	4								
												TP		1										
Projet d'Orientation S11C042E	TD Projets	0	3,5	Tremplin SV, Tremplin CMP	CC	Atelier A		1	PO=(A+4*O)/5	2														
						Oral O		4																
Expression écrite S11C052E	TD	12	12		CC	Oral O		1	EE=(O+2E)/3	2														
						Examen E	1h	2																
O	1	MouVe S11Q111U	P. Senechaud	6*	27	Informatique outils S11Q1A8E	CM	1,5	1,5	Tremplin CMP, Tremplin SV, L1 SV, L1 SEA	CT	TP IO	1h	1	IO	1,5							MouVe = (1.5*IO+1.5*PV+ MTU+2*Epi)/6	TP en ligne
							TD Distanciel	15					Exam E	40 min	1	PV = (E+En+P)/3	1,5	Pas de session2, report de PV si ≥ 10						PV si ≥ 10
					Projet Voltaire S11Q1C9E	TP	3	3	Entrainement En			1	Note de CC (QCM et achèvement d'activité)	1	MTU			1	Session 2 intégré dans la note de session 1 : MTU					MTU
						TD Distanciel	12		Progression P			1				Ecrit Epi	1h30		1	Epi	2	Ecrit Epi		1h30
					MTU S11Q111E	CM	3	3	Tremplin CMP, L1 SEA		CT	Ecrit Epi	1h30	1	Epi			2						
						TD Distanciel	20																	
					Epistémologie S11Q121E	CM	12	12			CT													

Remarques :

- # (*) ECTS communes avec le Semestre 1 parcours classique ou aménagé
- # A l'exception des ateliers au CDE, toutes les épreuves pourront être réalisées en présentiel ou en distanciel
- # En cas d'impossibilité de faire les ateliers au CDE, la note finale de Projet d'Orientation sera celle obtenue à l'Oral.
- # Toute absence non justifiée à une épreuve entraîne la mention "DEF" à l'épreuve et le passage en seconde session.
- # Si l'UE MouVe est validée, la note sera conservée et elle interviendra dans le calcul de la moyenne du S1 de L1 académique l'année suivante.
- # En cas de redoublement en Tremplin, l'UE MouVe est capitalisée d'une année sur l'autre.
- # En cas de redoublement en Tremplin, l'UE Disciplinaire et Orientation n'est pas capitalisée. Elle devra être repassée lors du redoublement.

MCCC - Licence 1ère année - SEA MIP - Tremplin 2024-2025 (votées CG et CFVU)

Description UE				Module						MCC																							
Obligatoire / Facultatif	Sem.	Nom	ECTS	Nom (code)	Responsable	CNU	Description		Présentiel Etudiant (h)	Mutualisations	CC ou CT	Session 1					Session 2					Report											
							Epreuve	Durée				Coeff (Epreuves)	Calcul note (Matières)	Coeff (Matière)	Calcul note (UE)	Epreuve	Durée	Coeff (Epreuves)	Calcul note (Matières)	Coeff (Matière)	Calcul note												
O	2	UE MPS 1 S1IQ121U	6*	Maths pour les Sciences niveau 1	P.Senechaud	25	CM	0	54	Tremplin CMP, RP SEA		Ecrit 1 E1	1h30	0,3	MPS1 = 0.3*E1+0.4*E2+0.3*TP		MPS1	Ecrit E	1h30				E										
						TD	45							Ecrit 2 E2										1h30	0,4								
						TP	9																	TP		0,3							
O	2	UE Disciplinaire 1 S2IC0A2U	0	Informatique S2IC092E	T. Vaccon	27	CM	6	33		CC	Exam E	1h	2	Info = (2*E+TP)/3	1	UED1 = (Info+Ph)/2	Exam Info	1h		Info	1	UED1 = (Info+Ph)/2	Info si ≥ 10									
							TD	12																									
							TP	15																									
								Physique S2IC022E	R. Antony	30	CM	7,5	28,5	Tremplin CMP, Tremplin SV	CC	Interro I		1	Ph = (1+2*E)/3	1	Exam Ph	1h	1	Ph	1	Ph si ≥ 10							
				TD	21						Exam E	1h				2																	
O	2	UE Disciplinaire 2 S2IC0B2U	0	Physique 2 S2IC072E	R. Antony	30	CM	7,5	25,5	Tremplin CMP	CC	Interro I		1	Ph2 = (1+2*E)/3	1	UED2 = (Ma+Ph2)/2	Exam Ph2	1h	1	Ph2	1	UED2 = (Ma+Ph2)/2	Ph2 si ≥ 10									
							TD	18																									
								Mathématiques S2IC042E	P. Senechaud	25	CM	7,5	25,5	Tremplin CMP	CC	Interro I		1	Ma = (1+2*E)/3	1	Exam Ma	1h	1	Ma	1	Ma si ≥ 10							
											TD	18																	Exam E	1h	2		
O	2	UE Disciplinaire 3 S2IC0C2U	0	Physique 3 S2IC082E	R. Antony	30	CM	7,5	25,5	Tremplin CMP	CC	Interro I		1	Ph3 = (1+2*E)/3	1	UED3 = (Info2+Ph3)/2	Exam Ph3	1h	1	Ph3	1	UED3 = (Info2+Ph3)/2	Ph3 si ≥ 10									
							TD	18																									
								Informatique 2 S2IC012E	O. Terraz	27	CM	4,5	27		CC	Exam E	1h	2	Info2 = (2*E+TP)/3	1	Exam Info2	1h	1	Info2	1	Info2 si ≥ 10							
											TD	10,5																	TP	1h	1		

Remarques :

- # (*) ECTS pris en compte pour le Semestre 1 parcours classique ou aménagé
- # Toutes les épreuves pourront être réalisées en présentiel ou en distanciel
- # En cas d'absence justifiée à une épreuve, une épreuve de rattrapage pourra être proposée en présentiel ou en distanciel si il est possible de la programmer dans le calendrier du semestre.
- # Si il n'est pas possible de programmer une épreuve de rattrapage au cours du semestre, l'étudiant devra repasser l'épreuve en session 2.
- # Toute absence non justifiée à une épreuve entraine la mention "DEF" à l'épreuve et le passage en seconde session.
- # La note finale du second semestre est obtenue en faisant la règle suivante : $S2 = \text{MAX}[(\text{UED1} + \text{UED2} + \text{UED3})/3 ; (\text{UED1} + \text{UED2} + \text{UED3} + \text{MPS1})/4]$
- # La note finale de l'année de Tremplin est égale à la note finale du second semestre.
- # Si TR la note finale de l'année de Tremplin est ≥ 10 alors poursuite en L1 académique l'année suivante.
- # Si TR la note finale de l'année de Tremplin est < 10 alors redoublement en Tremplin l'année suivante.
- # Si l'UE MPS1 est validée, la note sera conservée et elle interviendra dans le calcul de la moyenne du S1 de L1 académique l'année suivante.
- # En cas de redoublement en Tremplin, l'UE MPS1 est capitalisée d'une année sur l'autre.
- # En cas de redoublement en Tremplin, les UEs Disiplinaires (1, 2 et 3) ne sont pas capitalisées. Elles devront être repassées lors du redoublement.
- # Il n'y a pas de triplement en Tremplin. A l'issue d'une seconde année de Tremplin non validée, il faut prévoir une réorientation.